

malgré la misère des temps, il fallait encore aller au secours du Père commun ; et c'est ce qui m'a déterminé, pour régulariser ce secours, à établir le *Denier de St. Pierre*, avec l'intime conviction que, par votre zèle, cette grande et belle œuvre aurait un plein succès. Je vais donc vous dire bonnement tout ce que je pense là-dessus.

Dans le Mandement d'institution de ce *Denier sacré*, je me suis spécialement attaché à développer cette pensée que le Pape étant le *Serviteur des Serviteurs*, au service de toute l'Eglise, c'était à toute l'Eglise à le faire vivre convenablement à son haut rang. Veuillez bien vous attacher à cette pensée, en lisant et commentant ce Mandement, afin que le peuple comprenne de mieux en mieux que, quand on leur demande de l'argent, c'est dans ses intérêts qu'on le demande.

Aussi, suis-je sous l'intime conviction que le *Denier de St. Pierre*, s'il se paie de bon cœur, nous procurera une grâce puissante, pour retremper, dans le cœur de notre bon peuple, le respect religieux pour N. S. P. le Pape, qui a toujours été le caractère distinctif d'un peuple de foi.

Je crois de même que ce *Denier sacré* nous méritera un secours spécial du Ciel, pour déraciner les injustices, les usures, les ivrogneries, le luxe et autres abus criants qui malheureusement nous débordent de toutes parts.

Je ne doute pas non plus que cette excellente *Aumône* faite au St. Père, ne soit si agréable aux yeux de Dieu, qu'en retour, il nous pardonnera nos péchés qui nous ont attiré les fléaux de sa colère, qui nous font gémir, dans notre grande misère ; et qu'il nous accordera, avec la rosée du Ciel, la graisse de la terre, s'il nous trouve plus préparés à faire un saint usage des biens temporels dont jusqu'ici nous avons malheureusement tant abusé.

J'ai réglé que cet impôt volontaire se prélèverait à l'Eglise, par quatre quêtes Dominicales, pour simplifier, autant que possible, le mode de perception, et mettre le pauvre à même d'y contribuer selon son moyen, sans vexer le riche, en le contraignant de donner plus qu'il ne voudrait. Ceux qui n'auront à donner que des effets les vendront d'avance à la porte de l'Eglise, selon l'usage reçu, et appliqueront le produit de ces charitables ventes à cette bonne œuvre.

Il est à désirer que la pensée du *Denier de St. Pierre* s'infilte dans tous les calculs et dans toutes les entreprises. Ainsi, l'homme de profession donnera dans ce but telle portion de ses honoraires, le marchand telle partie de son gain, l'ouvrier tel montant de son profit, le cultivateur la récolte